

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Mme Stéphanie BORIE

Réf : SB/SF n° 2016.020

Marmande le 26 janvier 2016

Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 18 janvier 2016

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 12 janvier 2016 s'est réuni le lundi 18 janvier 2016 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, MANIER Bernard, CALZAVARA Martine, DUTHEIL Didier, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, CARBONNET Serge, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, HOSPITAL Michel, COUZINEAU Patrick, MAURIN Patrick, ANGELY Lydie, CARRERE-GALDIN Nicole, VERDIER Alain, BALLEREAU Marie-Catherine, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, BRETAGNE Karine, MAHIEU Anne, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, CERUTI Michel, GAY Laurent, Conseillers Municipaux –

Absents ou excusés : SPECOGNA Marilyn, CORREGES Jacqueline, CHRISTEN Roland, CILLIERES Charles, BORDERIE Sophie,

Pouvoirs : de Marilyn SPECOGNA à Yolande MUNOZ, de Jacqueline CORREGES à Sylvie DE LAMARLIERE, de Roland CHRISTEN à Daniel BENQUET

Michel HOSPITAL est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Dans son propos introductif M. le MAIRE rappelle que les principaux dossiers de la mandature sont aujourd'hui engagés et qu'ils rentrent dans une phase opérationnelle. Il se félicite du vrai succès populaire rencontré par les animations de Noël, notamment par la piste de ski synthétique et se réjouit de la forte mobilisation où l'on a vu justement le bienfait de la piétonisation et des nombreux visiteurs venant de partout en France et même d'ailleurs.

Il confirme la nomination de Stéphanie REVERSAT comme Directeur de Cabinet depuis le 16 janvier 2016. Il souligne qu'elle sera son double et à l'écoute de tous. Véritable chef d'orchestre de la municipalité et de l'assemblée, mais il prévient qu'elle ne fera aucun cadeau.

Par la suite, il insiste sur la future mise en place du Projet d'Investissement d'Avenir (PIA) Jeunesse, piloté par M. Cédric BOURNIQUEL, Directeur de la Mission Locale, véritable chance pour tous les porteurs de projets de bénéficier d'un guichet unique pour toutes leurs démarches.

Dans le cadre de la politique de la citoyenneté, M. le MAIRE souligne qu'il a pu assister à de nombreuses réunions instructives et dynamiques avec les conseillers de quartiers.

19 h 15 – Arrivée de Charles CILLIERES

Autre sujet important pour M. le MAIRE, la mutualisation des services entre Marmande, Tonneins et Val de Garonne Agglomération. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les services Achats Publics - Affaires Juridiques, Ressources Humaines et Informatique sont communs aux trois entités ce qui soulève quelques craintes, craintes qui devraient être rapidement levées au fur et à mesure de la mise en place et de l'attention que nous y apportons. Bientôt ce sera le tour des finances et d'ici fin d'année les services techniques. Tout cela contribuera à réaliser des économies de structures et de fonctionnement. M. le MAIRE espère que quelle que soit la gouvernance dans les années à venir, une démutualisation pour des raisons politiques ne sera envisageable et serait inappropriée.

M. le MAIRE annonce qu'il a écrit aux oppositions pour engager le débat sur la charte de l'élu, sous l'égide de Stéphanie REVERSAT. Enfin il confirme la visite réalisée auprès des services municipaux, visites qui répondent à une véritable attente.

Il souhaite en conclusion une excellente année 2016 à tous

Dossier n°1 – Opération Collective de Marmande, candidature à l'appel à projets dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)

19 h 25 – Arrivée de Sophie BORDERIE

P. LABARDIN explique la démarche qui a conduit la ville de Marmande à répondre à l'appel à projets FISAC. Le constat est basé sur une enquête menée en 2010 et réactualisée par le cabinet TEMAH. Il rappelle les opportunités, les menaces, les forces et atouts mais aussi les faiblesses du Centre Ville et la volonté de durcir le PLU pour que les commerces du Centre ne migrent pas vers la périphérie.

Il énumère les actions proposées au dossier FISAC et qui seront priorisées au fur et à mesure, qu'il s'agisse de l'achat de murs pour réimplanter de l'activité, de la rénovation de la signalétique, la modernisation des halles, l'aménagement de la place du Centre commercial de La Gravette, la modernisation des commerces par la formalisation et la mise en place d'une charte de qualité urbaine, la structuration de l'association « Vitrines de Marmande », le développement de services innovants, de la carte de fidélité, la recommercialisation des locaux vacants et la mise en place d'un observatoire des moyens d'intervention.

M. CERUTI s'étonne du coût élevé du revêtement de la place du marché et s'interroge sur le « fameux croissant » de la pauvreté, cité pendant la présentation. Pour lui, la vraie question pour le commerce, ce sont les revenus des marmandais qui sont inférieurs à la moyenne nationale. Il fait part de quelques remarques sur le projet CVCV notamment le plan de circulation qui pose problème. Il ajoute que de nombreuses opérations ont déjà été menées pour essayer de dynamiser le Centre Ville : OPAH, PLU, Front de Garonne, label qualité des logements ...

Il trouve le prix de l'implantation de la Maison de l'Economie trop élevée et son lieu d'implantation à l'ancienne Clinique Baillis, inapproprié. Sa préférence aurait été le Centre Ville ou les boulevards ce qui aurait donné un sens au projet CVCV. Cette implantation coté Ouest va accentuer le déséquilibre déjà constaté Est-Ouest.

M. le MAIRE rectifie notamment sur les revenus des marmandais que ce sont les moyens de ceux du Centre Ville qui sont inférieur de 20 % aux revenus de l'ensemble de la ville. Il précise que le pouvoir d'achat du quartier Baylac-La Gravette a chuté de 20% au cours des 5 dernières années. Les revenus annuels par habitant pour Marmande, nous placent dans la strate la plus basse. Il donne l'explication de la notion géographique du croissant de pauvreté, et que ceci nous impose de réagir et de relancer notre attractivité. Il précise qu'il n'a jamais dit qu'auparavant rien n'avait été fait mais que c'est la première fois qu'une prise en compte globale est réalisée.

Concernant le plan de circulation, il y a plus de positif que de négatif ce qui indique que nous sommes dans le vrai.

Quant à la Maison de l'Economie, les surfaces nécessaires pour réunir tous les acteurs, ont limité le choix. L'ex usine CESA aurait été judicieuse mais le coût de l'achat et des travaux était plus élevé que l'ex Clinique Baillis. Trop cher voilà la limite du choix.

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°2 – Point d'avancement du Projet Numérique de Val de Garonne et Déploiement du réseau Très Haut Débit Point d'avancement Projet numérique

M. le MAIRE rappelle que durant la campagne électorale, il avait souligné l'importance de la mise en place d'un plan « usages numériques » pour le territoire, un plan numérique étendu au pays dont M. Marc SAHRAOUI, chargé de mission numérique à VGA présente les éléments d'avancement, notamment le déploiement de la fibre optique.

Il en explique les objectifs et les actions en cours, le Très Haut Débit sur Marmande avec un investisseur privé ORANGE et public en zone rurale, Syndicat Mixte du 47. Pour la zone urbaine, la couverture complète de la ville devrait selon la convention être réalisée jusqu'en 2020.

M. le MAIRE souligne que ce plan numérique territorial est un des tous premiers à se mettre en place en France

M. CERUTI regrette qu'aujourd'hui alors qu'à l'époque les PTT avaient permis le maillage sur tout le pays, l'on fasse appel aux collectivités et au financement public.

M. le MAIRE lui rappelle qu'en tout état de cause, c'est la même chose et que le Syndicat départemental va « fibrer » 25 % de prises individuelles.

J. HOCQUELET précise qu'il ne s'agit que du premier objectif pour arriver à terme à 100 %.

M. le MAIRE fixe cet objectif à 15 ans, trop long selon lui pour les entreprises. Il ne faut plus attendre et donc les collectivités devront mettre « la main à la poche ».

Acté

Dossier n°3 – Etude de faisabilité de création d'un centre social dans la Maison de quartier de La Gravette

M. CALZAVARA explique qu'actuellement la maison de quartier est gérée par le CCAS et animée par 12 associations. Le dossier présenté doit autoriser en lien avec la CAF de mener une étude de faisabilité pour installer un Centre Social en lieu et place de cette maison de quartier avec le cabinet « Artisans Conseils » qui devra déterminer la zone d'intervention de ce Centre Social, le calendrier de l'opération et apporter une aide à la municipalité pour monter le dossier.

M. CERUTI fait remarquer que plusieurs dispositifs d'aides d'état (Contrat de ville, ANRU, insertion des jeunes ...) vont dans ce sens. Il souhaite associer le culturel au social.

Il saisit l'occasion de sa prise de parole pour évoquer un sujet qui perturbe un autre quartier, l'arrachage par Habitayls des arbres derrière la résidence du Roc pour la construction du Roc2 et demande à ce qu'on oblige Habitayls à rearbore ce lieu par la suite.

M. le MAIRE lui rétorque que c'est l'ancienne majorité qui a signé le permis de construire prévoyant une rue là où il y avait des arbres et donc demande à M. CERUTI d'en assumer les conséquences.

Il est d'accord avec le reste de son intervention et lui précise qu'au travers des divers dispositifs qu'il a cité, l'Etat semble prioriser des projets ciblés. C'est pour cela qu'il demande aux services de répondre aux appels à projets qui peuvent intéresser la ville. Cela permet de compenser la baisse de la DGF.

M. CERUTI ajoute que le problème des arbres n'était pas une clause déterminante dans le permis de construire et qu'il ne souhaite pas en faire une affaire partisane. Il demande à ce qu'on étudie la possibilité d'installer un espace de jeu pour les enfants.

Pour M. le MAIRE qui est d'accord sur le principe, ce sera plus compliqué notamment en matière de foncier et des nuisances de la station d'épuration qu'il faudra traiter.

D. DUTHEIL note que M. CERUTI ne fait pas preuve de solidarité envers son ancienne majorité.

M. CALZAVARA tient à préciser que ce Centre Social ne serait pas cantonné au seul quartier Baylac-La Gravette

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°4 – Projet d'Investissement d'Avenir en faveur de La Jeunesse (PIA)

Comme il l'avait précisé dans son intervention liminaire, M. le MAIRE rappelle que VGA a déposé un dossier instruit par E. BOURNIQUEL, le Projet d'Investissement d'Avenir en faveur de la Jeunesse.

Il invite Marie FISCHER, Chargée de mission Développement Social, Politique de la Ville et Citoyenneté à VGA et Christopher MEURDRAC, Directeur des Services Education, Jeunesse et Citoyenneté à la Mairie, à présenter ce dossier devant le Conseil. Ils expliquent le contexte de cet appel à projet et les objectifs poursuivis notamment d'adosser le pôle Jeunes à la Maison de l'Economie en un seul lieu (ex-clinique Baillis) où l'on pourra rassembler tous les acteurs.

A l'issue de la présentation M. le MAIRE précise que si le coût semble très important, c'est qu'il inclut la construction de l'ensemble du bâtiment et que sur un amortissement de 20 ans, il ne revient qu'à 6 € au m² ce qui demeure modeste.

Concernant la « Rock School », il ajoute que les jeunes sont en demande d'un lieu où répéter et enregistrer leur musique. Musique (toutes les musiques) qui est une spécificité du Territoire.

J. HOCQUELET pose la question du financement au-delà des 5 ans d'intervention de l'ANRU et trouve les propos du Maire relevés dans la presse, très sévères concernant cette structure.

M. le MAIRE lui répond que ces propos concernaient la politique de la ville et non le PIA. D'ailleurs, Il félicite les services pour le travail réalisé car ces appels à projets sont à instruire dans des délais très brefs.

Il souligne qu'après réflexion et présentation, il adhère au nom proposé pour ce PIA à savoir : TERRADOR, la jeunesse pour l'Avenir.

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°5 – Transfert de la compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques » au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energie 47 (SDEE 47)

M. HOSPITAL présente ce dossier et en rappelle le contexte. Il précise que la phase d'étude de faisabilité du projet est terminée et qu'il s'agit d'entrer dans la phase opérationnelle avec le déploiement des bornes électriques.

Il souligne que le SDEE 47 a pu négocier des prix intéressants pour ces bornes avec des achats groupés. Il indique que Marmande se voit doter de 6 bornes, seuls les lieux d'implantation sont encore à déterminer et que tout est ouvert pour les propositions.

L. GAY demande des précisions sur les temps de recharge de ces bornes.

M. HOSPITAL lui indique que ce temps est compris entre 1 heure et 3 heures et que les bornes rapides en recharge (30 minutes environs) seront installées de préférences du côté de l'autoroute dans la zone de Samazan.

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier Finances :

Dossier n° 6 – Autorisation de signer un protocole transactionnel avec la Caisse Française de Financement et la SFIL

J. JACQUET explique qu'il s'agit d'autoriser M. le MAIRE à signer le protocole transactionnel pour la renégociation des emprunts dits toxiques. Les dossiers déposés en ce sens ont été éligibles.

M. le MAIRE se félicite que désormais il n'y est plus de ces emprunts toxiques dans les finances de la commune. Repris par D. DUTHEIL qui dit sa « satisfaction amère » car certains ont créés ces emprunts et d'autres les soldent.

L. GAY demande des précisions sur la récupération des provisions de ces deux emprunts. J. JACQUET confirme qu'elles sont déjà récupérées en 2014 et 2015 et sont de l'ordre de 150 000 €.

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°7 – Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif 2016 - budget principal

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°8 – Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif 2016 - budget annexe Assainissement

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°9 – Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif 2016 - budget annexe SPANC

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°10 – Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif 2016 - budget annexe Parc de Stationnement

Dossier n°11 – Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif 2016 - budget annexe Production d'Energie Renouvelable

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°12 – Affectation des dépenses afférentes aux travaux réalisés en régie municipale par les Services Techniques Année 2016

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°13 – Convention de mise à disposition du service agriculture, patrimoine et politiques contractuelles au profit de la commune de Marmande pour le suivi du patrimoine.

J. HOCQUELET s'interroge sur l'intitulé du service ? M. le MAIRE lui répond qu'il a été choisi par l'ancienne majorité et qu'il n'a pas été changé à ce jour.

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°14 – Tarifs Préférentiels pour Les Concerts des Symphonistes d'aquitaine

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier Direction Générale :

Dossier n°15 – Délégations du Conseil Municipal au Maire – Complément à l'alinéa 16

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossiers Urbanisme :

Dossier n°16 – Constitution de servitude avec RTE Réseau de transport d'électricité sur la section DH – chemin rural lieudit « Gaule de Jeandon »

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°17 – Vente d'un immeuble sis 39 rue de la République – Cadastéré section EZ n° 25
Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 – Dossier adopté à l'unanimité

Décisions

- ♦ Décision n° 2015.231- 07.12.15 - Location Pagode
- ♦ Décision n° 2015.232 – 07.12.15 - Convention de formation avec l'UMIH FORMATION (Madame Natacha CAPRARO)
- ♦ Décision n° 2015.233 – 07.12.15 - Location 4 chalets
- ♦ Décision n° 2015.234 -07.12.15 - Animations Bastid' Art
- ♦ Décision n° 2015.235 – 07.12.15 - Balade en calèche
- ♦ Décision n° 2015.236 – 07.12.15 - Mise à disposition de la Maison du Père Noël
- ♦ Décision n° 2015.237 – 07.12.15 - Contrat Sécuriguard 47
- ♦ Décision n° 2015.238 – 08.12.15- Coupe et vente de Peupliers à La Filhole
- ♦ Décision n° 2015.239 – 07.12.15 - Signatures des contrats pour les animations de Noël
- ♦ Décision n° 2015.240 – 08.12.15 - Prise en charge de repas
- ♦ Décision n° 2015.241 – 08.12.15 - Convention de Partenariat entre la Commune de Marmande Et Messieurs Borello, Coueils et Loiseau pour le prêt de terrains dans Le Cadre du Festival Garorock 2016 pour l'aménagement de Parkings pour Véhicule Légers
- ♦ Décision n° 2015.242 – 09.12.15 – Contrat de location de batterie pour le véhicule électrique RENAULT KANGOO avec la Société DIAC Location
- ♦ Décision n° 2015.243 – 10.12.15 - Location de petit train touristique et hébergement - Avenant à la décision n° 2015.229
- ♦ Décision n° 2015.244 – 14.12.15 - Contrat de spectacle pour « Raconte moi une histoire » animé par le Théâtre Terrain Vague
- ♦ Décision n° 2015.245 – 15.12.15 - Contrat de don entre la Commune de Marmande et un donateur souhaitant conserver l'anonymat
- ♦ Décision n° 2015.246 - 16.12.15 - Tarifs publics locaux applicables pour l'année 2016
- ♦ Décision n° 2015.247 – 17.12.15 - Location d'un local dans le bâtiment de l'horloge situé place Clemenceau à la Société 100 % BIERES
- ♦ Décision n° 2015.248 – 17.12.2015 -Mise à disposition d'une licence IV (Annule et remplace la décision n° 2015.222)
- ♦ Décision n° 2015.249 – 24.12.2015 Site de l'Aérodrome - Parcelles cadastrées section DX n° 38 – 138 – 142 Convention d'occupation précaire
- ♦ Décision n° 2015.250 – 24.12.2015 - Locations des terres agricoles 2016 : Convention d'occupation précaire
- ♦ Décision n° 2015.251- 24.12.2015 - Locations des terres agricoles 2014-2015 : Convention d'occupation précaire
- ♦ Décision n° 2015.252 – 24.12.2015 - Locations des terres agricoles 2015-2016 : Convention d'occupation précaire
- ♦ Décision n° 2015.253 – 24.12.2015 - Convention de formation avec le centre de formation Sécurité et Conduite Souvert et Christian (Monsieur Noel NADAL)
- ♦ Décision n° 2016.001 – 04.01.16 - Modifications de la décision n° 2015.246 relative aux Tarifs publics locaux applicables pour l'année 2016
- ♦ Décision n° 2016.002 – 07.01.16 - Remboursement des frais d'hébergement, de restauration et de carburant, concernant Monsieur Laurent BROSOLO qui doit se rendre à ANGERS au Salon du Végétal

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 21 heures 40.

Le Secrétaire de séance,
Michel HOSPITAL



Le Maire de Marmande,
Daniel BENQUET

